

Préparation au concours de Rédacteur territorial

Pour l'accès à cette préparation, un **test** est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être orienté(e) en **Tremplin** (formation de remise à niveau) avant de suivre la **Préparation** :
Tremplin Perfectionnement en communication écrite (*capacités rédactionnelles, analyse, synthèse*) **7 jours / 42 h**

Les durées indiquées dans le cursus correspondent au temps requis nécessaire à la formation ; ces durées sont celles qui seront attestées.

Distanciel en direct : correspond au temps de formation réalisé en classe virtuelle avec l'intervenant et le groupe de stagiaires, les dates et heures de ces temps sont précisés dans le planning du groupe (planning envoyé avec la convocation)

Distanciel en autonomie : correspond au temps de formation minimum que le stagiaire doit réaliser en autonomie sur la plateforme de formation à distance Formadist. S'il le souhaite, le stagiaire peut travailler au-delà de ce temps minimum.

	Interne	Externe	3ème concours
Epreuves d'admissibilité	<p>Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Distanciel en direct : 3 h / 0,5 jour Distanciel en autonomie : 3 h / 0,5 jour</p> <p>Rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur un domaine au choix : finances – droit public – action sanitaire et sociale – droit civil <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 concours blanc – corrections collectives</i> Distanciel en direct : 9 h / 1,5 jours Distanciel en autonomie : 18 h / 3 jours (dont 12h pour devoirs et concours blanc)</p>	<p>Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Distanciel en direct : 3 h / 0,5 jour Distanciel en autonomie : 3 h / 0,5 jour</p> <p>Rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 concours blanc – corrections collectives</i> Distanciel en direct : 9 h / 1,5 jours Distanciel en autonomie : 18 h / 3 jours (dont 12h pour devoirs et concours blanc)</p> <p>Réponses à une série de questions portant sur un domaine au choix : finances – droit public – action sanitaire et sociale – droit civil <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 concours blanc – corrections collectives</i> Distanciel en direct : 6 h / 1 jour Distanciel en autonomie : 18 h / 3 jours (dont 12h pour devoirs et concours blanc)</p>	<p>Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Distanciel en direct : 3 h / 0,5 jour Distanciel en autonomie : 3 h / 0,5 jour</p> <p>Rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur un domaine au choix : finances – droit public – action sanitaire et sociale – droit civil <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 concours blanc – corrections collectives</i> Distanciel en direct : 9 h / 1,5 jours Distanciel en autonomie : 18 h / 3 jours (dont 12h pour devoirs et concours blanc)</p>
Apport de connaissances	<p>Distanciel en direct : 6 h / 1 jour Distanciel en autonomie : 24 h / 4 jours</p>	<p>Distanciel en direct : 6 h / 1 jour Distanciel en autonomie : 24 h / 4 jours</p>	<p>Distanciel en direct : 6 h / 1 jour Distanciel en autonomie : 24 h / 4 jours</p>
Epreuves d'admission pour les admissibles	<p>Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Distanciel en direct : 3 h méthodologie + 3 h mise en situation / 0,5 jour + 0,5 jour Distanciel en autonomie : 3 h / 0,5 jour</p>	<p>Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Distanciel en direct : 3 h méthodologie + 3 h mise en situation / 0,5 jour + 0,5 jour Distanciel en autonomie : 3 h / 0,5 jour</p>	<p>Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Distanciel en direct : 3 h méthodologie + 3 h mise en situation / 0,5 jour + 0,5 jour Distanciel en autonomie : 3 h / 0,5 jour</p>

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.
L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur.